

Une photo d'habitant à chaque bulletin municipal

"Vivre à Gentilly" publie dans chaque numéro une photo de la ville prise par un habitant. Voici la marche à suivre pour participer.

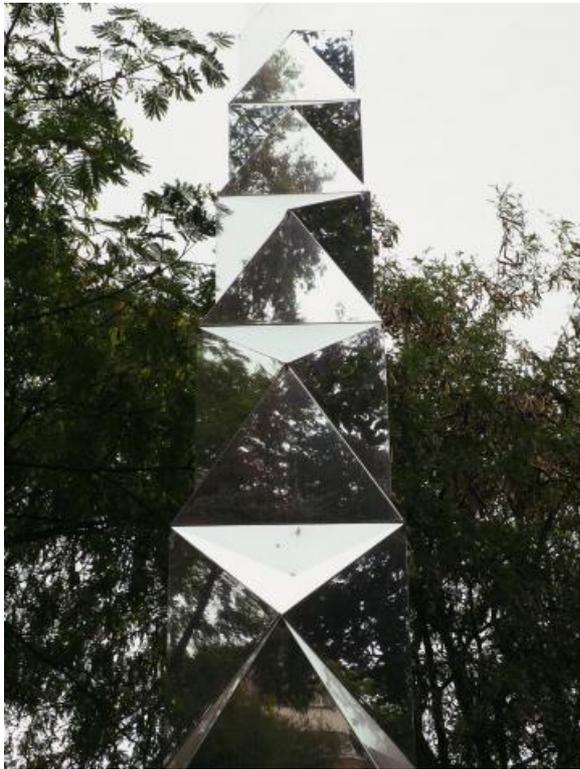
Vous voulez voir votre photo prise à Gentilly publiée dans le bulletin municipal en rubrique "retour en images", page 5 ?

N'hésitez pas une seconde et faites comme Marion Bogers, 28 ans, du quartier de La Reine Blanche, (photo publiée dans le Vivre à Gentilly de novembre-décembre 2018, ci-contre), envoyez-la par courriel à : [redaction@ville-gentilly \[dot\] fr](mailto:redaction@ville-gentilly.fr), avec comme objet « photo habitant ».

Esthétique, original ou amusant, votre cliché doit être accompagné d'une légende, comprenant le lieu, la date de la prise de vue, une description rapide, ainsi que le nom, prénom, âge et quartier de l'auteur.

Le jury du service communication retient une photo par numéro du Vivre à Gentilly. Si vous êtes sélectionné(e), vous êtes recontacté(e) par courriel. Le jury se réserve le droit d'utiliser les photos non publiées, mais qui ont retenu son attention, dans la galerie mensuelle de la ville sur Flickr. Si c'est le cas, un courriel vous est également envoyé.

Attention ! L'utilisation de ces photos par la Ville se fait à titre gratuit. L'auteur des photos doit s'assurer d'avoir les autorisations légales (personnes figurant sur les photos en gros plan, enfants, etc.)



Marion Bogers, 28 ans, du quartier de La Reine Blanche

rgba(255,255,255,1)

Publié le 03 décembre 2018